

**RAPPORT ANNUEL – SYSTÈME DE PLAFONNEMENT ET D'ÉCHANGE DE DROITS
D'ÉMISSION (SPEDE)**

DOSSIER : R-4199-2022

FERMETURE RÉGLEMENTAIRE DES LIVRES 2021

Introduction

Depuis le 1^{er} janvier 2015, Gazifère est assujettie au *Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre* (ci-après le « **Règlement** »). Ce Règlement oblige l'entreprise à fournir, sur une plateforme d'échange de droits d'émission, le nombre de droits d'émission correspondant aux gaz à effet de serre (ci-après « **GES** ») émis par l'utilisation du gaz naturel de sa clientèle, à l'exception des grands émetteurs qui sont assujettis directement audit Règlement.

Suivant l'entrée en vigueur de ce Règlement, Gazifère a présenté, dans le cadre du dossier tarifaire 2015, une preuve dans laquelle elle proposait une stratégie d'achat de droits d'émission, dite d'intégration¹. Une première stratégie d'achat hâtive a été acceptée par la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») aux termes de sa décision D-2014-204 et maintenue dans la décision D-2016-014. [REDACTED]

[REDACTED] Les résultats positifs de cette stratégie ont favorisé sa reconduction pour les années 2017 à 2022³.

¹ Dossier R-3884-2014, Pièce GI-20, Document 1.

³ Décision D-2017-028, page 78, paragraphe 339; Décision D-2017-124, page 9, paragraphe 23; Décision D-2018-175, page 15, paragraphe 48; Décision D-2020-166, page 41, paragraphe 168.

1. Sommaire pour l'année 2021

1.1 Bilan des enchères de l'année 2021

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
						[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED]

1.2 Suivi des achats de crédits compensatoires

Gazifère a présenté une première stratégie d'achat de crédits compensatoires dans le cadre de son dossier tarifaire R-4003-2017. Cette stratégie a été approuvée par la Régie aux termes de sa décision D-2017-124, pour la période de conformité 2018-2020, et a été reconduite pour les

années 2021 et 2022 dans le cadre de la décision D-2020-166⁶. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

2. Période de conformité 2018-2020

L'année 2021 marquait le début de la troisième période de conformité selon le Règlement et constituait une année charnière pour les entreprises participant au marché du carbone. En effet, le 1^{er} novembre 2021, les entreprises participantes devaient remettre au gouvernement du Québec (ci-après le « **Gouvernement** »), par le biais de leur compte de conformité, le nombre d'unités d'émission nécessaire afin de couvrir la totalité de leurs besoins pour la période s'échelonnant de 2018 à 2020. Conséquemment, en novembre 2021, Gazifère devait, pour assurer sa conformité au Règlement, transférer l'équivalent 918 981 unités de carbone dans son compte de conformité, tel qu'il appert du tableau présenté ci-dessous.

⁶ Décision D-2020-166, Dossier R-4122-2020, Phase 3, page 41, paragraphe 168.

[Redacted header bar]

[Redacted sub-header bar]

[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

Le tableau suivant présente la quantité réelle de droits d'émission qui a été transférée au Gouvernement, incluant le nombre de crédits compensatoires prélevés, permettant ainsi à Gazifère de combler l'intégralité de ses besoins pour la période de conformité 2018-2020.

Tableau 3 : Quantité de droits d'émission réellement transférée au Gouvernement

	Unités d'émission	Crédits compensatoires	Droits d'émission requis	%
Total	845 463	73 518	918 981	100 %

3. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

4. Suivi du marché du carbone au cours de l'année 2021

Dans la présente section, Gazifère soumet différentes analyses permettant d'avoir une vue d'ensemble sur la dernière année.

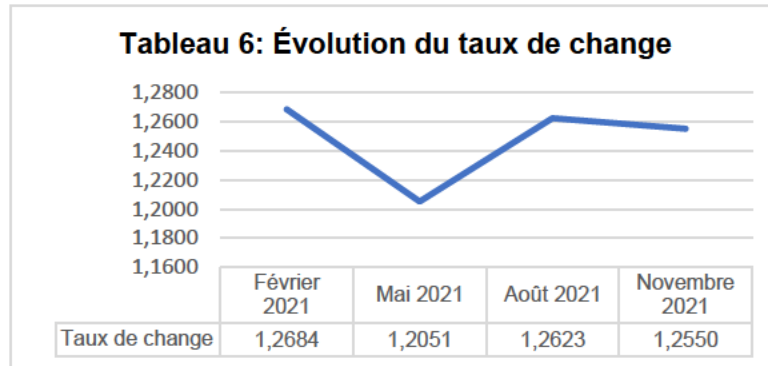
4.1 Progression des prix

Les deux tableaux ci-dessous illustrent la progression des prix lors des enchères tenues au cours de l'année 2021.



Ce tableau permet de constater que, bien que le prix d'adjudication des enchères des mois de février et de mai 2021 est demeuré relativement stable, les deux dernières enchères se sont conclues à des niveaux historiquement élevés. En effet, les prix d'adjudication pour les enchères d'août et de novembre se situent respectivement à plus de 59 % et de 91 % du prix plancher. Il est possible de présumer que la reprise des activités de la population suivant le long confinement imposé par la Covid-19 a eu un impact considérable sur la hausse des prix enregistrée en fin d'année 2021 puisque les participants se trouvaient alors devant une reprise d'activité occasionnant une augmentation des émissions ainsi qu'un court délai pour rattraper tout retard qui aurait pu s'être accumulé dans la réalisation de leurs stratégies d'achat.

Le Tableau 6 permet, quant à lui, de constater qu'à l'exception d'une diminution de la valeur du dollar canadien entre les enchères de février et de mai de l'année 2021, le taux de change est demeuré relativement stable au cours de la dernière année.



4.2 Analyse de l'offre et de la demande

Gazifère a également analysé le rapport entre l'offre et la demande, tel que présenté dans les rapports sommaires sur les résultats des ventes aux enchères conjointes, publiés par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques.

Tableau 7 : Nombre total d'offres acceptées divisé par le nombre d'unités mises en vente

Enchère	Millésime	Millésime
	présent	futur
Février ¹¹	1,24	1,12
Mai ¹²	1,48	1,23
Août ¹³	1,85	1,45
Novembre ¹⁴	1,51	1,20

¹¹<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2020-02-17/resultats-20210217.pdf#page=3>

¹²<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2021-05-19/resultats-20210519.pdf#page=3>

¹³<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2021-08-18/resultats-20210818.pdf#page=3>

¹⁴<https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/ventes-encheres/2021-11-17/resultats-20211117.pdf#page=3>

Ces données permettent de constater que la demande d'unités de carbone est demeurée relativement stable au cours de trois enchères sur quatre de l'année 2021, soit celles de février, mai et novembre. Il est possible de constater que la demande a augmenté au cours de l'enchère du mois d'août 2021, avec une hausse plus marquée pour le millésime présent. Ce dernier constat pourrait s'expliquer par l'arrivée imminente du transfert des unités d'émission au Gouvernement. En effet, il est possible de présumer qu'au cours de la pandémie, les participants au marché du carbone ont accusé un retard dans l'achat des unités d'émission requises pour leur permettre de combler leurs besoins et ont donc profité de la dernière enchère avant la date butoir du 1^{er} novembre 2021, soit l'enchère d'août 2021, pour combler leurs besoins d'unités manquantes.

Suivi des comptes CFR-SPEDE

Les comptes de frais reportés (ci-après « **CFR-SPEDE** ») permettent de comptabiliser les frais financiers liés à l'acquisition de droits d'émission et à l'émission des lettres de crédit. Le détail de ces comptes est présenté à la pièce GI-2, Document 1.5.1 du présent dossier.

[REDACTED]

Conclusion

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]